

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021

Compte-rendu : affiché au siège de la CAPCA du 20/12/2021 au 20/02/2022

Début de séance : 14h15

Secrétaire de séance : Doriane LEXTRAIT

Présents : 55
Procurations : 11
Votants : 66

DÉLIBÉRATION n°2021-12-15/264 : AVENANT 1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE D'OCTROI DE L'AIDE EN MATIÈRE D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 66 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** la prolongation de la convention d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise, jusqu'au 31 août 2022 ;
- **Approuve** l'avenant ci-annexé, et autorise Monsieur le Président à le signer.

DÉLIBÉRATION n°2021-12-15/265 : AVENANT 1 CONVENTION AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE SIGNÉE AVEC LA SAS JULES COURTIAL DEVENUE APRÈS FUSION PAR ABSORPTION DRÔME-ARDÈCHE TRADITION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 66 pour, par 0 contre, par 0 abstention :

- **Prend acte** de la modification de l'attributaire de la subvention d'un montant de 76 000 €, allouée le 21 octobre 2020 à la SAS JULES COURTIAL pour son projet d'investissement matériel et immobilier, au profit de la SAS DRÔME ARDÈCHE TRADITION – D.A.T ;
- **Approuve** les termes de l'avenant n°1 à la convention tel que présenté en annexe à la présente délibération.
- 14h24 : Arrivée de Bernard BROTTES (procuration d'Éric PAQUERIAUD) et de Sylvie ANDRÉ-COSTE (procuration de Betty ESTEOULE)
- Présents : 57
- Procurations : 13
- Votants : 70

DÉLIBÉRATION n°2021-12-15/266 : AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE / - SCI COMERS /SAS BIOTIFOOD – CHOMÉRAC

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Accorde** dans le cadre de sa politique de développement économique une aide à l'immobilier d'entreprise, sous la forme d'une subvention d'un montant de 20 000 € à la SCI COMERS pour le projet de développement de la SAS BIOTIFOOD;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération, et notamment la convention d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

DÉLIBÉRATION n°2021-12-15/267 : APPEL À PROJETS « TRAVAILLER AUTREMENT » – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À LA BISCUITERIE / PRIVAS, LA RIPOSTE / SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX, LE DRAKKAR / LES OLLIÈRES-SUR-EYRIEUX

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Alloue** une subvention de 10 000 € à la SCI Cochard pour la création d'un espace co-working La Biscuiterie à Privas ;
- **Alloue** une subvention de 5 068 € à Madame Eve Lomenech pour la consolidation de l'espace de travail partagé La Riposte à Saint-Michel-de-Chabrillanoux ;
- **Alloue** une subvention de 2 972 € à l'association « Le Drakkar » pour la consolidation de l'espace co-working qu'elle gère aux Ollières-sur-Eyrieux ;
- **Autorise** le Président à signer les conventions afférentes aux présentes décisions.

DÉLIBÉRATION n°2021-12-15/268 : BUDGET ACTIVITÉS COMMERCIALES / DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **Vote** la décision modificative n°1 du Budget Activités commerciales pour l'exercice 2021.

DÉLIBÉRATION n°2021-12-15/269 : MISE EN PLACE D'UN PACTE FINANCIER ET FISCAL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 30 pour, 37 contre et 3 abstentions,

- **Ne prend pas acte** de la présentation de la situation financière de la CAPCA et de celle des communes, telle que détaillée en première partie du diagnostic financier ci-joint ;
- **N'approuve pas** les orientations proposées dans la deuxième partie du pacte ainsi que dans la présente délibération, à charge pour la commission finances de les finaliser et proposer ensuite les modalités pratiques de leur mise en œuvre.

DÉLIBÉRATION n°2021-12-15/270 : RAPPORT QUINQUENNAL SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Le Conseil communautaire,

- **Prend** acte de la présentation du rapport quinquennal sur les attributions de compensation, annexé à la présente délibération ;
- **Prend** acte de la tenue du débat sur le rapport quinquennal sur les attributions de compensation.

DÉLIBÉRATION n°2021-12-15/271 : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES POUR L'ANNÉE 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Fixe** le montant des attributions de compensation définitives pour l'année 2020 à 12 828 010,14 €, dont le détail par commune est annexé à la présente délibération ;
- **Dit** que le solde (22 601 €) dû à la Ville de Privas concernant le prélèvement sur l'attribution de compensation liée au Centre aquatique CAP' Azur sera effectué sur le mois de décembre 2021 ;
- **Dit** que la rectification de l'erreur matérielle concernant les montants restitués aux communes de Silhac (- 6 490,10 €) et Vernoux-en-Vivarais (+ 6 490,10 €) au titre de la compétence accueil périscolaire interviendra au mois de décembre 2021 ;
- **Dit** que la restitution à la commune de Vernoux de la subvention versée à l'association « Ecran Village » (10 000 €) s'effectuera en décembre 2021 ;
- **Précise** que les crédits seront prélevés au compte 739211 du budget principal de l'année 2021 au titre du versement effectué par la Communauté d'Agglomération aux communes.
- **Précise** que les crédits seront prélevés au compte 73211 du budget principal de l'année 2021 au titre du versement effectué par les communes à la Communauté d'Agglomération.

DÉLIBÉRATION n°2021-12-15/272 : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES POUR L'ANNÉE 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Fixe** le montant des attributions de compensation définitives pour l'année 2021 à 12 788 576,64 €, dont le détail par commune est annexé à la présente délibération ;
- **Dit** que le versement des attributions de compensation définitives pour l'année 2021 s'effectuera en décembre 2021 ;
- **Précise** que le prélèvement sur l'attribution de compensation de la ville de Privas liée au Centre aquatique CAP' Azur fera l'objet d'un ajustement en 2022 au vu du bilan de l'année 2021 ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au compte 739211 du budget principal de l'année 2021 au titre du versement effectué par la Communauté d'Agglomération aux communes ;
- **Précise** que les crédits seront prélevés au compte 73211 du budget principal de l'année 2021 au titre du versement effectué par les communes à la Communauté d'Agglomération.

DÉLIBÉRATION n°2021-12-15/273 : BUDGET PRINCIPAL / REPRISE DÉFICIT BUDGET ANNEXE ACTIVITÉS COMMERCIALES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **Approuve** le montant de la reprise du déficit de fonctionnement à hauteur de 271 532 €.
- 16h40 : Départ temporaire de Michel GAMONDÈS
- Présents : 56
- Procurations : 13
- Votants : 69

DÉLIBÉRATION n°2021-12-15/274 : PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 : BUDGET « PRINCIPAL »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, x contre et x abstention :

- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2022 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget « principal » 2021, soit :

Immobilisations incorporelles

Chapitre	Article	BP 2021 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
20	2031-Frais d'études	174 000,00 €	- €	174 000,00 €	43 500,00 €
20	2051-Concessions, droits similaires	11 661,40 €	- €	11 661,40 €	2 915,35 €
20	Totalisation	185 661,40 €	- €	185 661,40 €	46 415,35 €

Subventions d'équipement versées

Chapitre	Article	BP 2021 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
204	204123 Subv. Régions : Projet infrastructure	- €	- €	- €	- €
204	2041411 Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	- €	- €	- €	- €
204	2041412 Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	250 000,00 €	- €	250 000,00 €	62 500,00 €
204	2041582 Autres grpts - Bâtiments et installat°	- €	- €	- €	- €
204	2041642 SPIC : Bâtiments, installations	- €	- €	- €	- €
204	204172 Autres EPL : Bâtiments, installations	358 765,00 €	- €	358 765,00 €	89 691,25 €
204	204181 Autres org pub - Biens mob, mat, études	110 500,00 €	- €	110 500,00 €	27 625,00 €
204	204182 Autres org pub - Bâtiments et installat°	- €	- €	- €	- €
204	20421 Privé : Bien mobilier, matériel	- €	- €	- €	- €
204	20422 Privé : Bâtiments, installations	570 800,00 €	- €	570 800,00 €	142 700,00 €
204	Totalisation	1 290 065,00 €	- €	1 290 065,00 €	322 516,25 €

Immobilisations corporelles

Chapitre	Article	BP 2021 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
21	2111 Terrains nus	- €	- €	- €	- €
21	2118 Autres terrains	33 760,00 €	- €	33 760,00 €	8 440,00 €
21	2128 Autres agencements et aménagements	2 608 386,44 €	- €	2 608 386,44 €	652 096,61 €
21	21318 Autres bâtiments publics	15 500,00 €	- €	15 500,00 €	3 875,00 €
21	2135 Installations générales, agencements	27 850,00 €	- €	27 850,00 €	6 962,50 €
21	2138 Autres constructions	33 000,00 €	- €	33 000,00 €	8 250,00 €
21	2151 Réseaux de voirie	- €	- €	- €	- €
21	21538 Autres réseaux	- €	- €	- €	- €
21	21571 Matériel roulant	312 000,00 €	- €	312 000,00 €	78 000,00 €
21	2158 Autres inst., matériel, outil. Techniques	699 700,00 €	- €	699 700,00 €	174 925,00 €
21	21731 Bâtiments publics (mise à dispo)	- €	- €	- €	- €
21	2182 Matériel de transport	163 000,00 €	- €	163 000,00 €	40 750,00 €
21	2183 Matériel de bureau et informatique	20 500,00 €	- €	20 500,00 €	5 125,00 €
21	2184 Mobilier	51 252,00 €	- €	51 252,00 €	12 813,00 €
21	2188 Autres immobilisations corporelles	62 200,00 €	- €	62 200,00 €	15 550,00 €
21	Totalisation	4 027 148,44 €	- €	4 027 148,44 €	1 006 787,11 €

Immobilisations en cours

Chapitre	Article	BP 2021 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
23	2312 Agencements et aménagements de terrains	504 000,00 €		504 000,00 €	126 000,00 €
23	2315 Installat°, matériel et outillage techni	- €		- €	- €
23	238 Avances versées commandes immo. incorp.	5 430 460,43 €		5 430 460,43 €	1 357 615,11 €
	Totalisation	5 934 460,43 €	- €	5 934 460,43 €	1 483 615,11 €

Participations et créances rattachées à des participations

Chapitre	Article	BP 2021 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
26	266 Autres formes de participation	- €		- €	- €
	Totalisation	- €	- €	- €	- €

Prêts

Chapitre	Article	BP 2021 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
27	27632 Créance Régions	- €		- €	- €
27	276351 Créance GFP de rattachement	- €		- €	- €
	Totalisation	- €	- €	- €	- €

- 16h45 : Retour de Michel GAMONDÈS
- 16h47 : Départs temporaires de Alain LOUCHE, Bernard BROTTES et de Souhila BOUDALI-KHEDIM
- Présents : 54
- Procurations : 12
- Votants : 66

DÉLIBÉRATION n°2021-12-15/275 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 66 pour, 0 contre et 0 abstention :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

1) Sur le budget annexe eau :

- **Décide de** supprimer un poste à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 17 décembre 2021 ;
- **Décide de** créer un poste à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 17 décembre 2021 ;
- **Décide de** supprimer les postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :
 - deux adjoints administratif à temps complet ;
 - un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
 - un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
 - un ingénieur principal à temps complet
 - un technicien territorial à temps complet ;
 - deux agents de maîtrise à temps complet ;
 - deux adjoints technique principaux de 1^{ère} classe à temps complet ;
 - deux adjoint technique principaux de 2^{ème} classe à temps complet ;
 - cinq adjoints technique à temps complet ;
 - un adjoint technique à temps non complet (8h/35h) ;

2) Sur le budget principal :

- **Décide de** supprimer un poste à temps complet d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} novembre 2021 ;
- **Décide de** créer un poste à temps complet d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} novembre 2021 ;
- **Décide de** supprimer un poste à temps complet d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- **Décide de** supprimer un poste à temps complet d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- **Décide de** créer deux postes à temps complet d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- **Décide de** supprimer un poste à temps non complet (20h/35h) d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- **Décide de** créer un poste à temps non complet (25h/35h) d'adjoint administratif à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- **Décide de** supprimer un poste non permanent à temps complet de rédacteur territorial à compter du 1^{er} décembre 2021 ;
- **Décide de** créer un poste non permanent à temps complet d'attaché territorial à compter du 1^{er} décembre 2021 ;
- **Décide de** supprimer un poste à temps non complet (17h30/35h) de technicien territorial à compter du 17 décembre 2021 ;
- **Décide de** supprimer un poste à temps complet de rédacteur territorial à compter du 17 décembre 2021 ;
- **Décide de** créer un poste à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe à compter du 17 décembre 2021 ;
- **Décide de** supprimer un poste à temps non complet (25h/35h) d'adjoint administratif à compter du 17 décembre 2021 ;
- **Décide de** créer un poste à temps non complet (25h/35h) d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 17 décembre 2021 ;
- **Décide de** supprimer un poste à temps non complet (29h/35h) d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 17 décembre 2021 ;
- **Décide de** créer un poste à temps non complet (29h/35h) d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 17 décembre 2021 ;

- **Décide de** supprimer un poste à temps complet d'adjoint technique à compter du 17 décembre 2021 ;
 - **Décide de** créer un poste à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 17 décembre 2021 ;
 - **Décide de** supprimer un poste à temps complet de puéricultrice de classe normale à compter du 17 décembre 2021 ;
 - **Décide de** créer un poste à temps complet de puéricultrice de classe supérieure à compter du 17 décembre 2021 ;
 - **Dit que** deux postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à temps complet au budget annexe eau seront inscrits au budget principal à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
 - **Décide de** supprimer les postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :
 - cinq auxiliaires de puériculture principaux de 1^{ère} classe à temps complet ;
 - huit auxiliaires de puériculture principaux de 2^{ème} classe à temps complet ;
 - deux adjoints d'animation principaux de 2^{ème} classe à temps complet ;
 - cinq adjoints d'animation à temps complet ;
 - un adjoint d'animation à temps non complet (28h/35h) ;
 - trois adjoints technique principaux de 1^{ère} classe à temps complet ;
 - cinq adjoints technique principaux de 2^{ème} classe à temps complet ;
 - un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (32h/35h) ;
 - un adjoint technique à temps complet ;
 - un adjoint technique à temps non complet (19h30/35h) ;
 - un adjoint technique à temps non complet (28h/35h) ;
 - un assistant socio-éducatif à temps complet ;
 - un éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps non complet (28h/35h) ;
 - un éducateur de jeunes enfants à temps complet ;
 - un éducateur de jeunes enfants à temps non complet (17h30/35h) ;
 - une puéricultrice de classe supérieure à temps complet ;
 - deux infirmières en soins généraux hors classe à temps complet ;
 - une infirmière en soins généraux de classe normale à temps complet ;
 - **Dit qu'**un poste de directeur territorial à temps complet au budget annexe « transport » sera inscrit au budget principal à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- 3) Sur le budget annexe transport :**
- **Décide de** créer un poste à temps complet d'ingénieur territorial à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- 4) Décide** de modifier en ce sens le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ;
- 5) Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits aux budgets de la collectivité, aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- 17h08 : Retours de Alain LOUCHE, Bernard BROTTES et de Souhila BOUDALI-KHEDIM
 - Présents : 57
 - Procurations : 13
 - Votants : 70

DÉLIBÉRATION n°2021-12-15/276 : TRANSFERT DU PERSONNEL PETITE ENFANCE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLO-MÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE (CAPCA) AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE PRIVAS CENTRE ARDÈCHE (CIAS)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

– **Approuve** les modalités du transfert du personnel petite enfance de la CAPCA au CIAS Privas Centre Ardèche à compter du 1^{er} janvier 2022 dans les conditions décrites dans la présente délibération.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

DÉLIBÉRATION 2021-12-15/277 : PARTENARIAT BANQUE DES TERRITOIRES / AUTORISATION À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

– **Approuve** le principe d'une convention de partenariat avec la Banque des Territoires, telle que présentée en annexe ;

– **Autorise** le Président à signer la convention et tout document s'y rapportant.

- 17h33 : Départ temporaire de Bernard JUSTET
- Présents : 56
- Procurations : 13
- Votants : 69

DÉLIBÉRATION n°2021-12-15/278 : PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 : BUDGET « EAU POTABLE »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2022 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget « principal » 2021, soit :

Immobilisations incorporelles

Chapitre	Article	BP 2021 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
20	2031-Frais d'études	-	-	-	-
20	2051-Concessions, droits similaires	6 070,00	-	6 070,00	1 517,50
20	Totalisation	6 070,00	-	6 070,00	1 517,50

Immobilisations corporelles

Chapitre	Article	BP 2021 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
21	2111-Terrains nus	-	-	-	-
21	2128-Aménagement Autres terrains	28 780,00	-	28 780,00	7 195,00
21	21311-Bâtiments d'exploitation	78 200,00	-	78 200,00	19 550,00
21	21351-Aménagement Bâtiments d'exploitation	6 855,00	-	6 855,00	1 713,75
21	21531-Réseaux d'adduction d'eau	1 146 077,98	-	1 146 077,98	286 519,50
21	2154-Matériel industriel	51 444,95	-	51 444,95	12 861,24
21	2155-Outillage industriel	17 193,64	-	17 193,64	4 298,41
21	21561-Service de distribution d'eau	161 800,00	-	161 800,00	40 450,00
21	2182-Matériel de transport	25 000,00	-	25 000,00	6 250,00
21	2183-Matériel de bureau et informatique	4 600,00	-	4 600,00	1 150,00
21	2184-Mobilier	4 000,00	-	4 000,00	1 000,00
21	Totalisation	1 523 951,57	-	1 523 951,57	380 987,89

Immobilisations en cours

Chapitre	Article	BP 2021 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
23	2315-Installations, matériel et outillage technique	815 220,00	- 185 000,00	630 220,00	157 555,00
	Totalisation	815 220,00	- 185 000,00	630 220,00	157 555,00

- 17h35 : Retour de Bernard JUSTET
- Présents : 57
- Procurations : 13
- Votants : 70

DÉLIBÉRATION n°2021-12-15/279 : PROCÈS VERBAUX DE TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF SUITE À LA PRISE DE COMPÉTENCE « EAU POTABLE » 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** l'ensemble des Procès-Verbaux établi par la Trésorerie retraçant l'actif et le passif de la prise de compétence « Eau Potable » ci-annexés ;

- **Autorise** Monsieur le Président à signer les Procès-Verbaux de transfert ainsi que tout acte se rapportant à cette présente délibération.
-
- 17h50 : Départs définitifs de Karine TAKES et Éric SEIGNOBOS (pouvoirs à Christophe THOMAS)
- Présents : 55
- Procurations : 15
- Votants : 70

DÉLIBÉRATION n°2021-12-15/280 : TRANSFERT DU PERSONNEL DU SERVICE EAU POTABLE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** les modalités du transfert du personnel du service eau potable de la CAPCA au SMOP à compter du 1^{er} janvier 2022 telles que décrites dans la présente délibération.

DELIBERATION n°2021-12-15/281 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE (CAPCA), LE SYNDICAT MIXTE CRUSSOL PAYS DE VERNOUX (SMCPV) ET LE SYNDICAT MIXTE OUVÈZE PAYRE (SMOP) FIXANT LES MODALITÉS FINANCIÈRES DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « EAU POTABLE » DE LA CAPCA À CES SYNDICATS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** la convention-cadre financière ci-annexée entre la CAPCA, le Syndicat Mixte Crussol Pays de Vernoux et le Syndicat Mixte Ouvèze Payre relative aux règles de partage du résultat de clôture du budget annexe communautaire de l'eau potable pour 2021 ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention conclue avec les 2 syndicats.

DELIBERATION n°2021-12-15/282 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE OUVÈZE PAYRE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Une seule liste ayant été déposée après appel de candidatures, le Président donne lecture des représentants en qualité de titulaires, ainsi que des représentants en qualité de suppléants.

Commune Concernée	Organismes extérieures	Délégués au 1 ^{er} janvier 2022	
		Titulaire(s)	Suppléant(s)
Ajoux	Syndicat Mixte Ouvèze Payre	Adrien FÉOUGIER	Alain ROSCOËT
		Alain BACONNIER	Sophie JACMART
Beauvène	Syndicat Mixte Ouvèze Payre	Laetitia SERRE	Vinciane REYNAUD
		Marie PREVOST	Julien MAZARD
Chalencon	Syndicat Mixte Ouvèze Payre	Alain SALLIER	Christel SERILLON-MARION
		Fabrice HERMIER	Jean-Pierre ANCHISI
Coux	Syndicat Mixte Ouvèze Payre	Samuel CROS	Jean-Pierre JEANNE
		Jacques THERY	Christine GIGON
Creysselles	Syndicat Mixte Ouvèze Payre	Arnaud GILLES	Fabien SONNIER
		Marc-Antoine SANGÈS	Jean-Marie BESSON
Gluiras	Syndicat Mixte Ouvèze Payre	Ali-Patrick LOUAHALA	Marc TAULEIGNE
		Sébastien FOUGIER	Mickaël HAVOND
Gourdon	Syndicat Mixte Ouvèze Payre	Marie-Josée SERRE	Jean-Pierre BENLIAN
		Roalina FAURÉ	Daniel BASPERAS
Lyas	Syndicat Mixte Ouvèze Payre	François VEYREINC	Roland PRANEUF
		Christine VERNET	Michel GERLAND
Marcols-les-Eaux	Syndicat Mixte Ouvèze Payre	Bernard JUSTET	François BLACHE
		Anne-Marie ROUDIL	Pascal BREUGELMANS
Pourchères	Syndicat Mixte Ouvèze Payre	Roland SADY	Éric DUNIER
		Micheline BRIET	Christophe PONOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

Pranles	Syndicat Mixte Ouvèze Payre	Christophe MONTEUX	Matthias CLAIR
		Jean-Claude VIDAL	Clément CHAUSI
Privas	Syndicat Mixte Ouvèze Payre	Victoria BRIELLE	Christian MARNAS
		Roger RINCK	Frédéric MIRABEL-CHAMBAUD
Saint-Cierge-la-Serre	Syndicat Mixte Ouvèze Payre	Sylvette BRIVET	Thierry VIVAT
		Stéphane ROCHE	Bernard CHIEZE
Saint-Étienne-de-Serre	Syndicat Mixte Ouvèze Payre	Jérôme COSTE	Sophie ESPINAS
		Philippe TRAMONI	Henri SYMOLON
Saint-Julien-du-Gua	Syndicat Mixte Ouvèze Payre	Francis GIRAUD	Xavier NADAL
		Francis HUBERT	Éliane LOUBERSAC
Saint-Priest	Syndicat Mixte Ouvèze Payre	Sandrine CHAREYRE	René TEYSSIER
		Michel LEVÉQUE	François GINEYS
Veyras	Syndicat Mixte Ouvèze Payre	Alain LOUCHE	Philippe RIVAT
		Robert HILAIRE	Gérard MERCIER

DELIBERATION n°2021-12-15/283 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE CRUSSOL-PAYS DE VERNOUX

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Une seule liste ayant été déposée après appel de candidatures, le Président donne lecture des représentants en qualité de titulaires, ainsi que des représentants en qualité de suppléants.

– Commune Concernée	Organismes extérieures	Délégués au 1 ^{er} janvier 2022	
		Titulaire(s)	Suppléant(s)
Beauchastel	Syndicat Mixte Crussol Pays de Vernoux	Éric SEIGNOBOS	Frédéric JAVELAS
		Karine TAKES	
La Voulte-sur-Rhône	Syndicat Mixte Crussol Pays de Vernoux	Jérôme LEBRAT	Bernard BROTTES
		Bernard PICCOTTI	
Saint-Fortunat-sur-Eyrieux	Syndicat Mixte Crussol Pays de Vernoux	Christophe THOMAS	Laurent CHAUTARD
		Brice GERLAND	
Saint-Laurent-du-Pape	Syndicat Mixte Crussol Pays de Vernoux	Frédéric GARAYT	Édith MORIN-PATÉ
		Jean-Yves CLAVERIE	
Saint-Vincent-de-Durfort	Syndicat Mixte Crussol Pays de Vernoux	Laurent BRERO	Catherine MONDON
		Anne TERROT-DONTEWILL	

- 18h12 : Départ définitif de Christophe MONTEUX (pouvoir à Jeanne VOIRY)
- 18h12 : Départs temporaires de Souhila BOUDALI-KHEDIM, Hervé ROUVIER et Gilbert MOULIN
- Présents : 51
- Procurations : 16
- Votants : 67

DELIBERATION n°2021-12-15/284 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE LES OLLIÈRES-SUR-EYRIEUX

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 67 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** l'avenant n°1 au contrat de délégation par affermage du service public de l'eau potable de Les Ollières-sur-Eyrieux, joint en annexe ;

– **Autorise** le Président à signer ledit avenant.

- 18h16 : Retour de Gilbert MOULIN
- Présents : 52
- Procurations : 16
- Votants : 68

DELIBERATION n°2021-12-15/285 : APPROBATION D'UNE CONVENTION D'UTILISATION DE LA MARQUE RÉNOFUTÉ AVEC HÉBERGEMENT INFORMATIQUE DU SITE WEB CORRESPONDANT PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **Approuve** l'utilisation de la marque Rénofuté déposée par le Département de l'Ardèche
- **Approuve** l'accès au site Rénofuté hébergé sur les serveurs du Département
- **Approuve** la convention annexée définissant les modalités d'utilisation de la marque Rénofuté et les modalités d'accès aux serveurs informatiques du Département.
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention.

- 18h17 : Retour de Souhila BOUDALI-KHEDIM
- 18h18 : Départs temporaires de Michel GAMONDÈS et Hervé ROUVIER
- Présents : 52
- Procurations : 16
- Votants : 68

DELIBERATION n°2021-12-15/286 : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTAGE DES FRAIS DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT RENOFUTÉ CENTRE ARDÈCHE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **Approuve** le principe du partage des frais de communication entre la CAPCA et l'ALEC07 en ce qui concerne les frais de communication du SPPEH ;
- **Approuve** la convention annexée définissant les modalités de partage des frais ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention.

- 18h21 : Retour de Hervé ROUVIER
- 18h23 : Retour de Michel GAMONDÈS
- Présents : 54
- Procurations : 16
- Votants : 70

DELIBERATION n°2021-12-15/287 : APPROBATION DE L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION CADRE « ACTION COEUR DE VILLE »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve et autorise** le Président à signer les fiches actions 2020-2021 de l'avenant n°3 ci-annexé au programme d'action « coeur de ville » de Privas,
- **Autorise** le président à déposer des demandes de subventions auprès des financeurs Action Coeur de Ville.

DELIBERATION n°2021-12-15/288 : FIXATION DES TARIFS DES PISCINES COMMUNAUTAIRES À DESTINATION DES SCOLAIRES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Fixe** comme suit les conditions de tarification pour les établissements scolaires sur les piscines communautaires durant l'année scolaire de septembre à juillet :
- à 150 € / h pour une utilisation de 0h à 49h,
- à 100 € / h pour une utilisation de 50 h à 99 h
- à 75 € / h pour une utilisation de plus 100 h.

DELIBERATION n°2021-12-15/289 : BUDGET TRANSPORT - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention,

– **Vote** la Décision Modificative n°1 du Budget annexe transports pour l'exercice 2021.

DELIBERATION n°2021-12-15/290 : PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 : BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2022 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget annexe « TRANSPORTS » 2021, soit :

<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Chapitre	Article	BP 2021 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
20	2031-Frais d'études	-	-	-	-
20	Totalisation	-	-	-	-

<i>Immobilisations corporelles</i>					
Chapitre	Article	BP 2021 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
21	2151 Installations complexes spécialisées	58 600,37	-	58 600,37	14 650,09
21	2181 Installat° générales, agencements	10 000,00	-	10 000,00	2 500,00
21	2182 Matériel de transport	12 000,00	-	12 000,00	3 000,00
21	2183 Matériel de bureau et informatique	15 000,00	-	15 000,00	3 750,00
21	2184 Mobilier	37 388,63	-	37 388,63	9 347,16
22	2188 Autres immobilisations corporelles	15 000,00	-	15 000,00	3 750,00
21	Totalisation	147 989,00	-	147 989,00	36 997,25

DELIBERATION n°2021-12-15/291 : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC INTITULÉ « ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET TOPOGRAPHIQUES POUR LA RÉALISATION DE LA VOIE CYCLABLE DE L'OUVÈZE »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Autorise** le Président à signer les lots du marché public intitulé « Études géotechniques et topographiques pour la réalisation de la voie cyclable de l'Ouvèze » avec les attributaires suivants :
 - Lot n°1 (Études géotechniques : investigations et ingénierie) : ABO-ERG Géotechnique, selon les prix indiqués dans le bordereau de prix unitaires.
 - Lot n°2 (Études topographiques : levées topographiques, géolocalisation et géoréférencement des réseaux) : groupement GEOSAT SELAS (mandataire)/SE2T ENGINEERING, selon les prix indiqués dans le bordereau de prix unitaires.
 - Lot n° 3 (Études topographiques : prestations foncières) : GEOSAT SELAS, selon les prix indiqués dans le bordereau de prix unitaires
- **Dit** que les crédits sont inscrits au compte 61 du budget principal de l'année 2021.

- 18h47 : Départ temporaire de Jérôme LEBRAT (pouvoir de Géraldine ROUX)
- Présents : 53
- Procurations : 15
- Votants : 68

DELIBERATION n°2021-12-15/292 : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (41806) / DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Adopte** la décision modificative n°2 relative au Budget Assainissement Collectif telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros		2 100,00 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage technique	2 100,00 €	0,00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	2 100,00 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	2 100,00 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €

- **AUTORISE** le Président à signer tout acte affairant à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION n°2021-12-15/293 : PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 : BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF (41806) »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2022 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget annexe « assainissement collectif » 2021, soit :

Immobilisations incorporelles

Chapitre	Article	BP 2021 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
20	2031-Frais d'études	70 193.28	-	70 193.28	17 548.32
20	2051-Concessions, droits similaires	19 082.68		19 082.68	4 770.67
20	Totalisation	89 275.96	-	89 275.96	22 318.99

Immobilisations corporelles

Chapitre	Article	BP 2021 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
21	2111-Terrains nus	6 000.00	-	6 000.00	1 500.00
21	21311 Bâtiments d'exploitation	-	-	-	-
21	21532 Réseaux d'assainissement	440 000.00		440 000.00	110 000.00
21	2154 Matériel industriel	6 000.00	-	6 000.00	1 500.00
21	2155 Outillage industriel	4 000.00	-	4 000.00	1 000.00
21	2182 Matériel de transport	300 000.00	-	300 000.00	75 000.00
21	2183 Matériel de bureau et informatique	1 970.00	-	1 970.00	492.50
21	Totalisation	757 970.00	-	757 970.00	189 492.50

Immobilisations en cours

Chapitre	Article	BP 2021 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
23	2313 constructions	1 781 919.29		1 781 919.29	445 479.82
23	2315 Installations, matériel et outillage technique	2 984 749.78	- 2 100.00	2 982 649.78	745 662.45
	Totalisation	4 766 669.07	- 2 100.00	4 764 569.07	1 191 142.27

- 18h49 : départs temporaires d'Isabelle MASSEBEUF et de Christophe VIGNAL (pouvoir de Valérie DUPRÉ)
- Présents : 51
- Procurations : 14
- Votants : 65

DELIBERATION n°2021-12-15/294 : PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 : BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (41803) »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 65 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Autorise le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2022 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget annexe « SPANC » 2021, soit :

Immobilisations corporelles

Chapitre	Article	BP 2021 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
21	2155 Outillage industriel	8 000.00		8 000.00	2 000.00
21	2182 Matériel de transport	-	-	-	-
21	2183 Matériel de bureau et informatique	8 000.00		8 000.00	2 000.00
21	2184 Mobilier	5 000.00	-	5 000.00	1 250.00
21	2188 Autres immobilisations corporelles	5 566.36		5 566.36	1 391.59
21	Totalisation	26 566.36	-	26 566.36	6 641.59

Opérations pour compte de tiers

Chapitre	Opérations sous mandat	BP 2021 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
4581	458103 PASS TERRITOIRE PRANLES - LA PIZETTE	6 000.00	-	6 000.00	1 500.00
4581	458104 PASS TERRITOIRE GLUIRAS - COLS	10 000.00	-	10 000.00	2 500.00
4581	458105 PASS TERRITOIRE ROMPON - LE CLAUZEL	6 000.00	-	6 000.00	1 500.00
4581	458106 PASS TERRITOIRE LES OLLIERES - ESCOULENC	8 000.00	-	8 000.00	2 000.00
4581	458107 PASS TERRITOIRE AJOUX - LE BOUCHET	3 000.00		3 000.00	750.00
4581	458108 PASS TERRITOIRE ST MAURICE EN CHALENCON - BAS PAULOU	6 000.00	-	6 000.00	1 500.00
4581	458109 PASS TERRITOIRE ST MICHEL DE CHABRILLANOUX - LACOUR	4 000.00		4 000.00	1 000.00
4581	458110 PASS TERRITOIRE ST MICHEL DE CHABRILLANOUX - LES PEYRETS	8 000.00		8 000.00	2 000.00
	Totalisation	51 000.00	-	51 000.00	12 750.00

- 18h52 : Retours d'Isabelle MASSEBEUF et Christophe VIGNAL
- Présents : 53
- Procurations : 15
- Votants : 68

DELIBERATION n°2021-12-15/295 : CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE TRANSFERT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES SUR LE PÉRIMÈTRE « OUVÈZE » / CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT DE DÉLÉGATION

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **Approuve** le choix de l'entreprise SUEZ EAU France comme délégataire de la concession intitulée « Contrat de concession du service public de transfert et de traitement des eaux usées sur le périmètre Ouvèze ».
- **Approuve** le choix de l'offre négociée finale faite par l'entreprise SUEZ EAU FRANCE.
- **Approuve** le contrat de délégation de service public par affermage, et ses annexes, mis à disposition dans les bureaux de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche avec l'entreprise SUEZ EAU FRANCE pour une durée de 12 ans du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2033.
- **Autorise** le Président à signer ledit contrat.
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont imputés au budget assainissement de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

- 18h57 : Retour de Jérôme LEBRAT
- Présents : 54
- Procurations : 16
- Votants : 70

DELIBERATION n°2021-12-15/296 : REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF / FIXATION DES TARIFS 2022

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 60 pour, 0 contre et 60 abstentions :

- **Fixe** pour l'exercice 2022, les tarifs de la redevance d'assainissement pour la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées domestiques pour l'année 2022 comme suit :

Chalencon, Gluiras, Beauvène, Saint-Cierge-la-Serre, Marcols-les-Eaux, Lyas, Veyras et Saint-Priest ;

- **Autorise** le Président à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

DELIBERATION n°2021-12-15/298 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC « RÉHABILITATION DE LA STATION D'ÉPURATION DU VILLAGE – COMMUNE DE CHALENCON »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** le classement des offres, annexé à la présente délibération, du marché public intitulé : « Réhabilitation de la station d'épuration du Village – Commune de Chalencon » ;
- **Attribue** le marché public intitulé « Réhabilitation de la station d'épuration du Village – Commune de CHALENCON » au groupement ISTEED (mandataire)/HILAIRE ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ledit marché avec le groupement ISTEED (mandataire) / HILAIRE ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits pour l'exercice 2021 au compte 2313 du budget annexe Assainissement Collectif.

DELIBERATION n°2021-12-15/299 : PPROBATION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR L'OBTENTION DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2022, AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARDÈCHE ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE POUR DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE BEAUCHASTEL SUR LE RÉSEAU DE LA VOULTE-SUR-RHÔNE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** les dossiers de demandes de financement pour les travaux de raccordement du système d'assainissement de Beauchastel/Saint-Laurent-du-pape sur le réseau de La Voulte-sur-Rhône et le système d'assainissement de Le Chambenier, auprès de l'Etat pour l'obtention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022, du Conseil Départemental de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- **Sollicite** Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 680 000 € HT ;
- **Sollicite** Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 680 000 € HT ;
- **Sollicite** Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 680 000 € HT ;
- **Réalisera** cette opération selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- **Mentionnera** dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises, que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération ;

DELIBERATION n°2021-12-15/300 : APPROBATION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR L'OBTENTION DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2022, AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARDÈCHE ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES DANS LE SECTEUR DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 2C SUR LA COMMUNE DE CHOMÉRAC

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** le dossier de demandes de financement pour les travaux de mise en séparatif (secteurs de la rue de La Condamine, du rond-point du 8 mai 1945 jusqu'à la rue des Lavois, chemin de Chareyrou, Rampe de la rue de la Condamine, route du Pouzin jusqu'à la rue de la Gare), auprès de

l'Etat pour l'obtention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022, du Conseil Départemental de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;

- **Sollicite** Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 990 000 € H.T. ;
- **Sollicite** Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 990 000 € H.T. ;
- **Sollicite** Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 990 000 € H.T. ;
- **Réalisera** cette opération selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- **Mentionnera** dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises, que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

DELIBERATION n°2021-12-15/301 : APPROBATION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR L'OBTENTION DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2022, AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARDÈCHE ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE POUR DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES EAUX USÉES SUR LA COMMUNE DE SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** les dossiers de demandes de financement pour les travaux de raccordement au réseau public d'assainissement, auprès de l'Etat pour l'obtention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022, du Conseil Départemental de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- **Sollicite** Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 512 683,55 € H.T. ;
- **Sollicite** Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 512 683,55 € H.T. ;
- **Sollicite** Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 512 683,55 € H.T. ;
- **Réalisera** cette opération sera réalisée selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- **Mentionnera** dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises, que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

DELIBERATION n°2021-12-15/302 : APPROBATION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR L'OBTENTION DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2022, AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARDÈCHE ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES DANS LES SECTEURS DE LA RD120 ET RD102 (GRANDE-RUE / RUE DES ÉCOLES / ROUTE DES BOUTIÈRES) SUR LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **Approuve** le dossier de demandes de financement pour les travaux de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées de la Grande Rue (RD120) et de la rue des Ecoles et de la route des Boutières (RD102) sur la commune de Saint Sauveur de Montagut, auprès de l'Etat pour l'obtention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022, du Conseil Départemental de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- **Sollicite** Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 865 500 € H.T. ;

- **Sollicite** Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 886 300 € H.T. ;
- **Sollicite** Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 886 300 € H.T. ;
- **Réalisera** cette opération selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- **Mentionnera** dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises, que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération ;

DELIBERATION n°2021-12-15/303 : CONVENTIONS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** le zonage GEPU sur les 42 communes membres de la CAPCA ci-annexé ;
- **Approuve** le projet de règlement de fonctionnement du service de gestion des eaux pluviales urbaines de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche annexées à la présente délibération ;
- **Approuve** les termes de la convention de délégation de compétence annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention après délibération des 42 communes du territoire de la CAPCA et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;
- **Prend acte** de la convention financière pour la réalisation d'investissements pluriannuelle ou d'envergure relatifs à la gestion des eaux pluviales urbaines ;
- **Prend acte** de la convention financière pour la réalisation d'opérations investissements ponctuelles et de travaux d'envergure limitée appelés « Petits Travaux » relatifs à la gestion des eaux pluviales urbaines.

DELIBERATION n°2021-12-15/304 : FIXATION DES TARIFS DES PRESTATIONS DE CURAGE / EAUX PLUVIALES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 51 pour, 6 contre et 13 abstentions,

- **Approuve** les tarifs des prestations relatives au curage préventif et au curage d'urgence, dans la limite du périmètre de la compétence GEPU ;
- **Indique** que Monsieur le Président est chargé de faire exécuter la présente délibération en tant que de besoin ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

DELIBERATION n°2021-12-15/305 : BUDGET BATIMENTS INDUSTRIELS - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **Vote** la décision modificative n°1 du Budget Bâtiments Industriels pour l'exercice 2021.

DELIBERATION n°2021-12-15/306 : PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 : BUDGET ANNEXE « BATIMENTS INDUSTRIELS »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2022 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget annexe « BATIMENTS INDUSTRIELS » 2021, soit :

Immobilisations incorporelles

Chapitre	Article	BP 2021 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
20	2031 Frais d'études	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	500,00 €
20	Totalisation	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	500,00 €

Immobilisations corporelles

Chapitre	Article	BP 2021 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
21	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	2132 Immeubles de rapport	377 968,10 €	-12,00 €	377 956,10 €	94 489,03 €
21	21532 Réseaux d'assainissement	39 605,00 €	0,00 €	39 605,00 €	9 901,25 €
21	2188 Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Totalisation	417 573,10 €	-12,00 €	417 561,10 €	104 390,28 €

DELIBERATION n°2021-12-15/307 : APPROBATION DE DÉPÔT DU DOSSIER DE CALIBRAGE RHI ET DEMANDE DE FINANCEMENT DU DÉFICIT OPERATIONNEL SUR LA COMMUNE DE LA VOULTE-SUR-RHÔNE / ILÔT FOMBARLET TEMPLE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** le principe de recombinaison de l'îlot Fombarlet secteur du temple, sur la base du dossier RHI présenté ;
- **Valide** le dossier de demande de subventions ;
- **Valide** le montant prévisionnel du déficit opérationnel s'élevant à 671 496 € H.T. soit 800 395 € T.T.C. ;
- **Sollicite** auprès de l'Anah les aides au taux maximum pour cette opération (70 %) ;
- **S'engage** à financer le reste à charge de cette opération ;
- **Autorise** Monsieur le Président à déposer ce dossier auprès des services de l'ANAH.

Fin de séance : 19h21